



## LE MOT DU MAIRE

Une rentrée des classes qui s'est bien passée pour nos deux écoles : 72 enfants à l'école François EYNARD et 15 Jaillanais à l'Ecancière sur un effectif de 78 élèves.

Un grand merci à Sylvie VAN LITSENBORG et à son équipe pour l'accueil qu'elles nous ont réservé lors de notre visite.

Ce début d'automne sera marqué par la réintégration de la mairie qui sera inaugurée, je vous le rappelle, le *samedi 16 novembre à 11 heures* et à laquelle vous êtes tous conviés.

Vous pourrez vous rendre au théâtre le *mercredi 9 octobre à 20 heures* pour vous plonger dans l'âge du slow et admirer les *12 et 13 octobre* les peintures, sculptures et photographies qui seront exposées à l'ERA, à l'église et à l'école dans le cadre de notre désormais incontournable manifestation du Chemin de Peintres.

A la fin du mois, et pour la première fois à JAILLANS, un concours de la maison la plus horriblement décorée, est organisé en partenariat avec le DANCING DE LA JAILLE. Le mercredi 30 à 18 heures, le jury se déplacera pour noter les maisons inscrites et le lendemain, jour d'Halloween, après la boum des enfants au dancing, une remise de prix de la maison la mieux décorée se déroulera de 17h30 à 18h, avant le départ des enfants pour la tournée des bonbons dans le village.

Au plaisir de vous retrouver dans ces différentes manifestations.

Que cet automne soit le plus savoureux possible !

Bien à vous

Votre maire,

*Isabelle ROBERT.*

Permanence  
de M<sup>me</sup> Le Maire  
Sur rendez-vous  
Mar. 14h à 18h  
Sam. 9h à 12h



## A LA RENCONTRE DE DANIEL MUNIER ET VERONIQUE CUZIN

Une fois n'est pas coutume, après avoir principalement brossé le portrait de présidents/présidentes d'associations, élus, agriculteurs, il me paraissait naturel de partir à la découverte d'habitants, d'hommes et de femmes qui se sentent bien dans notre village et qui acceptent de répondre à quelques-unes de mes questions.

Daniel et Véronique sont arrivés à JAILLANS il y a 18 mois à peine, en juin 2018. Tous deux originaires de LYON, Monsieur retraité de la Poste, Madame travaillant dans une école maternelle. Ils aspiraient depuis 2 ans déjà à une vie au calme, notamment pour pouvoir accueillir leurs enfants et petits-enfants. Leurs recherches se sont d'abord portées dans le Jura, Daniel et Véronique ayant des origines jurassiennes, puis dans la Drôme où ils ont des amis. Et puis soudain, coup de cœur à JAILLANS.

Tombés amoureux du coin, avant de signer chez le notaire, ils ont très vite voulu en apprendre davantage sur la commune et les alentours et se sont donc tout naturellement rendus en mairie pour se présenter et « prendre la température » !

Une première prise de contact très positive et eux-mêmes se plaisent à dire qu'ils ont été très bien accueillis par les Jaillanais. « Il n'est pas rare de trouver des courgettes ou autres légumes du jardin déposés devant chez nous » aiment-ils raconter. « Ce n'est pas en ville que vous pouvez trouver ce type d'accueil... ! »

Très vite, ils souhaitent participer à la vie de la commune et Daniel, un passionné de théâtre, met en place une activité théâtrale dès le mois d'octobre 2018. C'est ainsi que voit le jour en février 2019 « Que Jaillans Scène » qui compte à ce jour 12 adhérents et qui a présenté un spectacle de fin d'année en juin 2019.

Daniel et Véronique, on les croise souvent : à la Fête des Laboureurs, qu'ils ont vécue pour la première fois en mars et ils avouent attendre avec impatience de pouvoir déguster le cru 2020.

Ils ont aussi ouvert leur maison en juillet pour y accueillir deux Marquisiens dans le cadre de notre partenariat avec *Empi & Riaume* et attendent toujours avec impatience de bloquer leur agenda avec les manifestations organisées sur le territoire communal.

Quand je leur demande de m'expliquer cet engouement qu'ils ont à vouloir participer ainsi, ils me répondent très naturellement qu'ils ont envie car les gens leur ont donné envie !

Je ne peux que m'en réjouir et avec moi l'ensemble du conseil municipal. Un grand merci à eux deux pour avoir su communiquer leur enthousiasme et participer ainsi à la vie de notre village.

La porte reste ouverte pour toutes nouvelles initiatives. Et n'oubliez pas, nous vous réserverons le meilleur accueil !

Isabelle ROBERT



## Inscriptions sur liste électorale

Pour pouvoir voter sur la commune, il faut être inscrit sur les listes électorales de celle-ci.



Pour les jeunes Jaillanais de 18 ans ayant fait leur démarche de recensement citoyen dans les 3 mois suivant leurs 16 ans et n'ayant pas déménagé depuis, l'inscription est automatique (vous pouvez contacter le secrétariat de la

mairie pour information).

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription,...) vous devez prendre l'initiative de la demande.

L'inscription ou le changement d'adresse doit intervenir jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. **La date limite d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections municipales est le 7 février 2020, le 1<sup>er</sup> tour des élections ayant lieu le dimanche 15 mars et le second tour le dimanche 22 mars 2020.**

**Les citoyens de l'Union Européenne qui résident en France peuvent participer aux élections municipales et européennes.** Pour exercer ce droit de vote, il faut être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge (18 ans) et de capacité juridique.

**Les pièces à produire pour l'inscription sont :**

- **Pour justifier de votre identité :** Carte nationale d'Identité ou passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription. Si le nom marital ne figure pas sur ces pièces, fournir le livret de famille.
- **Pour justifier de votre domicile :** quittance de loyer ou d'électricité ou de téléphone fixe ou avis d'imposition (tous les documents doivent avoir été établis depuis moins de 3 mois). Si le nom porté sur ce justificatif est différent du vôtre, vous devez fournir une attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge et la copie de sa carte nationale d'identité.

**Les pièces justificatives précisées sur le formulaire doivent obligatoirement être jointes à la demande.**

**Attention électeurs radiés :** si vous êtes aussi inscrits sur une liste consulaire, vous devez choisir de vous faire radier de la liste principale ou consulaire. Sans choix de votre part, l'INSEE interviendra et effectuera votre radiation de la liste principale. Un doute ? Vérifiez votre inscription sur les listes électorales sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

Dans le cadre de la réforme de la révision de la liste électorale et la mise en place du Répertoire Electoral Unique, une commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale a été mise en place sur la commune de JAILLANS.

Par arrêté n° 2019010-0004 du 10 janvier 2019, le préfet a désigné les membres de la commission de contrôle de la commune.

Elle est composée de M. Pierre-Olivier MACHON (conseil municipal), de Mme Maryse GUTIERREZ (déléguée de l'administration) et de Mme Danielle MESTRE (déléguée du Tribunal de Grande Instance).



### Recensement citoyen : Journée Défense et Citoyenneté

Tout jeune français, ayant atteint l'âge **de 16 ans et 1 jour**, les filles comme les garçons, doit obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de son domicile, Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics notamment.

Les pièces à fournir :

- Carte nationale d'identité,
- Livret de famille de vos parents ou le cas échéant d'un justificatif de nationalité française.

**Si les parents du jeune recensé sont tous les deux nés à l'étranger**, il doit justifier de sa nationalité au moyen d'un certificat de nationalité française ou d'un décret de naturalisation.

Une attestation de recensement vous sera remise.

Si vous avez omis de vous faire recenser à vos 16 ans et que vous avez moins de 25 ans vous pouvez vous présenter en mairie, à tout moment, pour régulariser votre situation.



### Divagation chats et chiens

**La mairie est saisie très régulièrement de plaintes** concernant la divagation des chiens et des chats. **Nous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens et chats.**

Les propriétaires sont responsables des accidents de toute nature que peuvent causer leurs animaux.

**La notion d'animal errant ou en état de divagation :**

Cette notion est appréhendée différemment selon qu'il s'agit d'un chien, d'un chat ou d'un animal appartenant à une autre espèce.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de

son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La loi ne donne pas de définition de l'état d'errance ou de divagation pour les autres espèces animales. Toutefois, la jurisprudence considère en général qu'un animal, qui n'est pas un chien ou un chat, est considéré comme errant ou en état de divagation dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique. Un troupeau de moutons pacageant sur les terrains d'autrui a ainsi pu être considéré comme étant en état de divagation (CE, 10 avril 1996, *Consorts Falquet*).

**De même, les aboiements ininterrompus et répétitifs de chiens, peuvent être gênants pour le voisinage. Dans un souci de tranquillité publique, il est demandé aux propriétaires d'animaux, de veiller à ce que ceux-ci ne soient pas trop « bruyants ».**



### DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES

Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la **première ruche détenue.**

Elle participe à :

- ✓ La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- ✓ La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- ✓ La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.



Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>



• **A Valence 9 rue Cujas, un mardi sur deux.**  
**Avec ce service, l'enjeu pour l'Agglo est d'améliorer la qualité de l'architecture et des paysages du territoire.**  
Tous les projets visibles depuis l'espace public sont concernés :

- **l'aménagement de terrains à lotir : implantation, exposition, intégration au site...**
- **la construction, l'extension ou la surélévation d'un bâtiment d'habitation ou d'activité professionnelle ;**
- **la rénovation de façade, la création d'ouverture ;**
- **l'installation de clôture, de haies, en limite de terrain.**

**Prises de rendez-vous**

Noëlle MALOSSANNE / 04 69 64 70 49  
[noelle.malossanne@valenceromansagglo.fr](mailto:noelle.malossanne@valenceromansagglo.fr)



**Permanence du service social**

Depuis avril 2007, trois assistantes sociales du département de la Drôme interviennent sur le secteur d'HOSTUN et des communes avoisinantes.

Il s'agit de Mmes BONNET Myriam, ARNAUD Florence, BONNET Marie-Thérèse. Elles peuvent vous recevoir soit :

Sur rendez-vous au Centre médico-social – 12 rue du Cheval Blanc 26300 BOURG DE PEAGE – tél 04 75 70 88 30

En permanence, sans rendez-vous, en mairie d'HOSTUN, le 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois, de 9 h à 10 h 30.



**CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER**

*Vous avez un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement ?*

Afin d'améliorer la qualité de votre projet, Valence Romans Agglo vous propose les conseils gratuits, neutres et personnalisés d'un architecte paysager.

**Les permanences sont gratuites et accessibles uniquement sur rendez-vous :**

- **A Romans sur Isère, au 13-15 rue Réaumur, un lundi sur deux.**



*Une hirondelle en automne,*

Une hirondelle en automne  
Croyait qu'elle faisait le printemps.  
Elle attend,  
Elle s'étonne  
Des couleurs si monotones,  
Du mauvais temps,  
Et de ne rencontrer personne  
Que le vent...  
Qui, soudain la désarçonne  
Et la jette en avant  
Dans la rivière qui moutonne.  
Depuis ce temps,  
Les hirondelles qui n'aimaient pas l'automne  
Ne croient même plus au printemps.

Michel LUNEAU (né en 1934)  
Poète et écrivain  
(Le mémorial de sang et avis de passage)





Conseillers municipaux : Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT, Philippe AROD, Gérard SERRADURA, Céline ACTON, Myriam PEYSSON, Jacques DILLMANN, Patrice CLAVAISSON, Mathieu DUMONT, Régine ROIBET, Christophe VALLA, Pierre-Olivier MACHON, Annick VINCENT, Virginie VIGNON, Alain BONNET

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2019**

**Absents excusés** : Céline ACTON ayant donné pouvoir à Philippe AROD, Gérard SERRADURA ayant donné pouvoir à Régine ROIBET, Jacques DILLMANN ayant donné pouvoir à Jean-Noël FOURNAT et Patrice CLAVAISSON ayant donné pouvoir à Isabelle ROBERT

**Secrétaire de séance** : Annick VINCENT

Madame Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier compte rendu du 20 mai 2019.

Aucune remarque n'étant prononcée, le procès-verbal est donc approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

L'ordre du jour peut donc être abordé.

**MONTANT DES LOYERS LOGEMENTS DE LA CURE ET DE LA MAIRIE – CHOIX DES LOCATAIRES.**

Madame le Maire signale au conseil municipal que le logement au-dessus de la mairie sera libre à partir de fin septembre.

Madame le Maire informe qu'un dossier a été déposé.

Madame le Maire demande si le conseil décide de modifier le montant du loyer, qui est actuellement de 524,10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés :

- ☉ **ACCEPTÉ** la location du logement mairie à la date du 1er Octobre 2019,
- ☉ **DIT** que le loyer du logement situé au 10 place de l'église 26300 JAILLANS sera de 524,10 €
- ☉ **AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail et tout document se rapportant à ce dossier.

Madame le Maire signale au conseil municipal que le logement situé au 45C place de l'Eglise sera libre à partir de début août.

La rencontre en mairie des futurs locataires sera nécessaire avant acceptation des dossiers de candidature.

Madame le Maire demande si le conseil décide de modifier le montant du loyer, qui est actuellement de 421,63 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés :

- ☉ **ACCEPTÉ** la location du logement au 1<sup>er</sup> août après convocation des postulants en mairie
- ☉ **DIT** que le loyer du logement à la Cure, 45C place de l'Eglise, sera de 421.63 €
- ☉ **AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail ou tout document se rapportant à ce dossier.

**TARIF REPAS CANTINE RENTREE 2019**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le tarif de la cantine fixé à 4,80€ à la rentrée 2018 avec un prix de revient total de **5,87€ calculé en fonction du temps passé pour le service, la surveillance, la régie et le ménage.**

**Le nombre de repas servis pour la période du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019 est de 5 433 repas.**

Le restant à la charge pour la commune est de :

**1,07€**

Le calcul se présente comme suit :

Coût de la main d'œuvre		2.38€
Prix achat repas restauration collective Agglo	+	3.49€
<b>Coût total du repas</b>		<b>5.87€</b>
<b>TARIF CANTINE AU 01/09/2019</b>	-	<b>4.80€</b>
<b>Restant à la charge de la commune 2019/2020</b>		<b>1.07€</b>

Madame le Maire informe que la restauration collective de l'Agglo a proposé une augmentation tarifaire de 2% au 1er septembre 2018 avec un tarif de 3,488€ (repas primaire) et 3,919€ (repas adulte).

Madame le Maire propose de ne pas modifier le tarif du repas cantine et de le conserver à 4,80€ au 1er septembre 2019,

Oui l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 3 abstentions.

- ☉ **DÉCIDE** de ne pas augmenter le tarif du repas cantine
- ☉ **DIT** que le repas cantine sera de 4,80€ HT au 1er septembre 2019
- ☉ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette décision.



### **TARIF TEMPS DE GARDERIE POUR LA MISE EN PLACE D'UN P.A.I**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est en place depuis la rentrée 2018 à l'école primaire de Jaillans. Le tarif de temps de garderie pendant la pose méridienne pour les enfants qui sont concernés a été fixé à 1,31 €/h, soit **1,96€** correspondant à 1 h 30 de pause méridienne à la rentrée 2018.

Madame le Maire demande si le conseil souhaite augmenter ou pas ce tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés :

- Ⓢ **PROPOSE** de fixer le tarif temps de garderie pendant la pose méridienne pour les enfants avec un P.A.I. à 2,00€ à la rentrée 2019

### **ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES TIPI REGIE**

Dans le cadre de la modernisation des services municipaux et de la volonté d'offrir des moyens de paiement modernes et pratiques aux administrés, la commune de JAILLANS envisage de poursuivre le développement du paiement en ligne des recettes communales.

Le Ministère de l'Economie et des Finances propose aux collectivités locales un service gratuit de paiement par internet pour les régies de recettes municipales dénommé TIPI Régie.

Il nous est proposé d'adhérer à ce service et d'autoriser la signature de la convention correspondante.

Madame le Maire demande à l'ensemble des conseillers de valider l'adhésion au service TIPI.

**Ouï** l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** l'offre de service gratuite de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI Régie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés :

- Ⓢ **DECIDE** d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI régie,
- Ⓢ **DECIDE DE PRENDRE** en charge le coût du commissionnement interbancaire.
- Ⓢ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion pour les différentes régies de recettes.



### QUESTIONS DIVERSES

#### ❖ **Compte rendu du Conseil d'école du 20 juin 2019 :**

Madame le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux le compte rendu du conseil d'école tenu le 20 juin 2019.

Aucune remarque particulière n'est émise par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

#### ❖ **Loi EGALIM : Nouvelles obligations pour la restauration scolaire :**

Le conseil municipal prend acte des deux nouvelles obligations de la loi EGALIM pour la restauration scolaire :

- la mise en place d'un menu végétarien pour tous par semaine,
- La réduction des déchets plastiques.

#### ❖ **Demande de subvention exceptionnelle pour les 50 ans du collège LAPASSAT :**

Madame le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux la demande de subvention du collège LAPASSAT pour participer à l'organisation de leurs 50 ans d'existence.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés :

- **DECIDE** ne pas donner suite à la demande de subvention.

#### ❖ **Point sur le Festival Folklorique et Fête du 13 juillet 2019 :**

Madame le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux le déroulement des festivités du 13 juillet 2019.

#### ❖ **Mobilier Mairie :**

Les conseillers municipaux Régine ROIBET et Alain BONNET proposent de présenter, lors du prochain conseil municipal, les différentes options de mobilier pour la salle du conseil.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**



**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2019**

**Absents excusés :** Myriam PEYSSON ayant donné pouvoir à Virginie VIGNON.

**Secrétaire de séance :** Virginie VIGNON

**Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 15 juillet 2019 à l'unanimité.**

**APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES GENERALES 2018 DE VALENCE ROMANS AGGLO.**

Comme chaque année, Mme le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux le rapport annuel d'activités adressé par le président de VALENCE ROMANS AGGLO accompagné du compte administratif.

A l'unanimité des membres présents ou légalement représentés,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2018.

**CHOIX DU LOCATAIRE AU LOGEMENT CURE 45B PLACE DE L'EGLISE.**

Le logement situé au 1<sup>er</sup> étage de la Cure sera libre au 1<sup>er</sup> octobre. Un dossier de demande de logement a été déposé. Mme le Maire rencontrera les personnes intéressées. La décision sera prise ultérieurement.

**ACTUALISATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME**

Présentation des principales actualisations des statuts du SDED :

- Transformation de la nature juridique du SDED
- Principales évolutions statutaires
  - Adaptation pour l'éclairage public,
  - Création de la compétence efficacité énergétique,
- Constitution de 3 groupes électoraux : le groupe A et le groupe B regrouperont les représentants des communes et le groupe C les EPCI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés, approuve la modification des statuts du SDED.

**AIDE FINANCIERE POUR TRAVAUX D'ISOLATION DES COMBLES BATIMENT LA CURE ET INSTALLATION D'UN POELE A GRANULES LOGEMENT MAIRIE**

Le SDED peut attribuer une aide financière aux petits travaux d'économie d'énergie réalisés par des collectivités membres. La commune adhérant jusqu'en décembre 2020 au service de conseil en énergie

du SDED, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de solliciter une aide technique et financière au titre des travaux d'isolation des combles du bâtiment de la Cure et l'installation d'un poêle à granulés dans l'appartement situé au-dessus de la mairie.



**QUESTIONS DIVERSES**

❖ **Signalétique entrée du village :** une réflexion est en cours avec création d'un nouvel arrêt de bus et la suppression du « rond-point » devant l'école. Cela permettra à la commune de proposer une signalétique adaptée.

❖ **Inter quartiers et 70 ans de la commune-6 juin 2020 :** le Comité des Fêtes organise au Patronage une réunion d'information le vendredi 11 octobre à partir de 19h30.

Une enveloppe participative de la commune d'un montant de 2000 € sera attribuée au Comité des Fêtes pour l'organisation et l'animation de cette journée festive.

❖ **Fibre optique :** la commune a été contactée par ADN (Ardèche Drôme Numérique) afin de trouver un emplacement pour la construction d'un local permettant de recevoir les installations liées à la mise en place du réseau fibre optique qui desservira l'ensemble des communes limitrophes.

La mairie n'est pas favorable à l'emplacement retenu par ADN situé à côté du transformateur en face de l'entreprise Didier et propose un autre emplacement.

❖ **Chemin de Peintres les 12 et 13 octobre 2019 :** le vernissage aura lieu à partir de 18h30 le samedi 12 octobre à l'ERA et sera suivi d'un concert de musique classique au sein de notre église.

❖ **Comédie de Valence – « l'âge du Slow »** mercredi 9 octobre à 20h salle de l'ERA

❖ **Cérémonie du 11 novembre** à partir de 11 heures au Monument aux Morts – Cette commémoration sera comme d'habitude suivie de notre traditionnel repas des aînés.

❖ **Inauguration de la mairie 16 novembre à partir de 11 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.





### DEMANDES DEPOSEES POUR ETUDE

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2019

##### DECLARATIONS PREALABLES

- ✚ M. Cyril **GAILLARD** – 90C chemin des Bois – Construction d'une clôture.
- ✚ M. Denis **ROUGET** -185 chemin des Vernets- Implantation d'une citerne et création d'un portique en pierres.
- ✚ ENEDIS – Entrée ouest de l'Ecancière – implantation d'un transformateur HTA/BT.
- ✚ SAS **LA BASTIDE**- 565 route de Bel Lièvre – Aménagement d'un espace baignade.

##### CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL

- ✚ M. PATRICK **AUBERT**- 225 Chemin du Prieuré – Division en vue de construire.
- ✚ M. Patrice **MIGNARD** -1160 route de Corbeil – Projet d'aménagement d'un bâtiment existant.

##### PERMIS DE CONSTRUIRE

- ✚ SAS **LA BASTIDE** – 565 route de Bel Lièvre- Projet de construction d'une HLL (Habitation Légère de Loisirs)- Construction d'un local de stockage- Construction d'un auvent.

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2019

##### DECLARATIONS PREALABLES

- ✚ M. Fayçal **HAFSOUNI**- 55A route des Tonnets- la Bérangeraie- construction d'une cuisine d'été.
- ✚ M. Benoit **CHATELAN** - 1215 route de Serne- construction d'une piscine.
- ✚ Mme Géraldine **OQUIDAM** - 285 chemin des Eynards – Remplacement des menuiseries extérieures.
- ✚ M. Patrice **CLAVASON** - 1 impasse de Musan- le Pré Vert – Ravalement de façade.

- ✚ M. François **ANDRET** – 365 chemin du Prieuré- construction d'un abri pour silo à granulés bois.

##### PERMIS DE CONSTRUIRE

- ✚ M. Laurent **ABISSET** - 950 chemin d'Arthemony- travaux de rénovation et extension de l'habitation.

Permanence  
Adjoint à  
l'urbanisme  
Sur rendez-vous.au  
04 75 47 76 54

#### Site internet de la commune

La commune dispose d'un site internet sur lequel vous pouvez trouver toutes les informations mises à jour régulièrement.

[www.jaillans.fr](http://www.jaillans.fr)

N'hésitez pas à le consulter.



La Municipalite et le Dancing présentent:

Jeudi  
31 Octobre

Pour la première fois à Jaillans Grand concours de  
la maison la plus "Horriblement" décorée

# HALLOWEEN

## CONCOURS + BOUM

Préparez et sculptez vos citrouilles

Cadeau d'une valeur de 75€ pour le gagnant

**Programme:**

**Mercredi 30:**

- 18h00: Déplacement du jury pour noter les maisons décorées inscrites

**Jeudi 31:**

- 15h30 à 17h30 Boum des Enfants au Dancing de la Jaille (5€/Enfants)
- 17h30 à 18h00: Remise des prix de la maison la mieux décorée
- 18h00: Départ du Dancing pour la tournée des Bonbons dans le village

## "Laissez vous t'hanter"

Infos et Règlement auprès de Cérome et Emilie: 06/30/24/90/13  
Inscriptions en Mairie du 1er au 15 Octobre



#### « Que Jaillans scène »

L'atelier théâtre reprend tous les jeudis de 20h à 22h.

Le premier atelier est le jeudi 26 septembre au dancing de la Jaille.

Venez découvrir vos talents de comédiennes et comédiens.

Renseignements : [danielmunier@hotmail.fr](mailto:danielmunier@hotmail.fr)



06 85 20 29 06

AGENDA



OCTOBRE 2019

- **Mercredi 09 octobre – 20h :**  
Théâtre la Comédie Itinérante – l'Âge du slow- ERA.
- **Semaine du 7 au 13 octobre**  
ADAPEI -Opération Brioches.
- **Samedi 12 & dimanche 13 octobre :**  
**Chemin de Peintres- ERA, Ecole et Eglise.**
- **Samedi 19 octobre :**  
Fleurissement du village, plantations d'automne.

NOVEMBRE 2019

- **Lundi 4 novembre – 14h :**  
Club des Boutons d'Or- Concours de coinche-ERA.
- **Samedi 9 novembre :**  
Familles Rurales-Bourse aux jouets-ERA.
- **LUNDI 11 NOVEMBRE :**  
Commémoration de l'armistice- 11h- Monument aux Morts suivi du repas des aînés Le repas est offert à toutes les personnes de 65 ans et plus, domiciliées sur la commune. Merci de vous faire connaître en mairie.
- **Samedi 16 novembre :**  
Inauguration de la mairie rénovée.
- **Dimanche 17 novembre :**  
ADMR- CHATUZANGE LE GOUBET-parking U Express vente de caillettes et boudins.
- **Samedi 23 novembre :**
  - ❖ Familles Rurales – Atelier familial autour du recyclage – ERA.
  - ❖ Les Amis de Jaillans- Choucroute – LA JAILLE.
- **Dimanche 24 novembre :**  
ADMR- MEYMANS- pièce de théâtre- « Il n'y a pas de mâle à ça.
- **Samedi 30 novembre :**  
Sou des Écoles- Loto- ERA.

DECEMBRE 2019

- **Dimanche 8 décembre :**  
Les Amis de Jaillans- Vente de vin chaud, café, pognes et fromage au profit du Téléthon.
- **Samedi 14 décembre :**  
ACCA de Jaillans- Loto- ERA.

JANVIER 2020

- **Samedi 04 janvier à 11 h :**  
Salle ERA Cérémonie de vœux et inauguration du nouveau nom de l'ERA en l'honneur de notre ancien Maire, M. Henri MARET-.
- **Jeudi 30 janvier – 20h :**  
Théâtre la Comédie Itinérante –« Je crois en la forêt »

Zig Zag café

Bienvenue au bistrot

Horaires d'ouverture jusqu'à fin mars 2020

- Du lundi au vendredi de 6h 30 à 14h et de 16h à 19h
- Le samedi de 7h 30 à 13 h et de 16h à 19h
- Fermé le dimanche



06 43 11 87 90  
Demandez Fred ou Ophélie  
[www.dancing-jaille.com](http://www.dancing-jaille.com)

La boîte de ceux qui n'aiment pas les boîtes

*Établissement réservé aux plus de 30 ans*

Tenue correcte exigée

**Samedi 9 Novembre**  
21h00 Jaillans(26)

**Hervé Michel**  
LA VOIX D'OR DE MICHEL SARDOU  
SOSIE VOCAL ET PHYSIQUE

ACCOMPAGNÉ DE 4 MUSIENS  
( GUITARE • BASSE • BATTERIE • CLAVIER )  
1ère Partie: Clara 25€

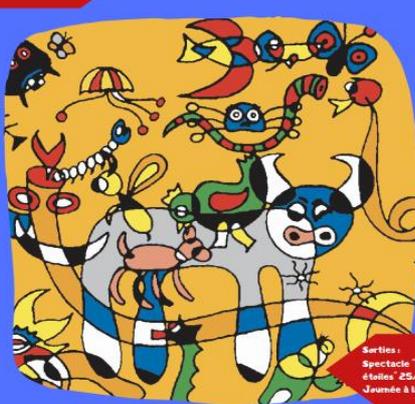
Billetterie sur [www.dancing-jaille.com](http://www.dancing-jaille.com)  
06/43/11/87/90

Plus d'infos sur le site [www.dancing-jaille.com](http://www.dancing-jaille.com)



**Centre de Loisirs Kid O'mino**

**Du 21 au 31  
Octobre 19** *Pas si bêtes !*



Sorties :  
Spectacle "sobute et les  
étalles" 25/10  
Journée à la ferme 29/10

Projet pédagogique : *Les arts visuels*

**Demandez le programme !**

Contact : 06.18.63.16.61  
relaisfamilles26@wanadoo.fr  
www.famillesrurales.org/jaillans/

Inscription  
avant le  
**11 Octobre**

Kid o'mino Familles rurales ASSOCIATION DE JAILLANS

**BOURSE**  
AUTOMNE HIVER  
VÊTEMENTS ENFANTS  
PUÉRICULTURE



**SAMEDI 5 OCTOBRE**  
8H30 À 12H  
SALLE ERA  
JAILLANS



Renseignements &  
inscriptions  
**06.18.63.16.61**  
relaisfamille26@wanadoo.fr  
Dépôt des listes : le 04/10 - 16h à 19h  
Retrait des listes avt le 03/10

Familles rurales ASSOCIATION DE JAILLANS

### CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE – REPAS DES AINES



La commission Aide Sociale de Jaillans vous invite au traditionnel repas des aînés  
Lundi 11 novembre à 12h 30  
Au Dancing de la Jaille  
45 rue de la Jaille

#### JAILLANS

La Cérémonie au Monument aux Morts est prévue à 11 h 00  
et sera suivie d'un apéritif servi au café Daniel FRANÇOIS

Le repas est offert à toutes les personnes de 65 ans et plus, domiciliées sur la commune.

Une invitation papier sera adressée à toutes les personnes concernées et connues du secrétariat.

**Si vous avez 65 ans ou plus, que vous êtes domiciliés sur la commune et que vous ne recevez pas ce courrier, merci de vous faire connaître en mairie.**

**Merci de bien vouloir confirmer votre participation auprès du secrétariat de la mairie  
au plus tard le 04 novembre 2019**

MERCREDI 9 OCTOBRE 2019 – 20 h  
Salle Polyvalente ERA  
COMEDIE ITINERANTE  
Comédie de Valence

## L'Âge du Slow

Rituel que même les plus maladroits osaient et les plus timides espéraient, antichambre du 1<sup>er</sup> baiser, dernier rempart avant conclusion... le slow n'est plus. La mode a semble-t-il eu raison de ces quelques minutes de corps à corps, certes pas toujours récompensées, auxquelles Sophie Marceau doit tant – et réciproquement. Mais à part les chaussures ? qui s'en réjouira ? Surtout pas Maya Boguet et Thomas Guillaud-Bataille qui, dans leur voyage en nostalgie, étudient le phénomène sous toutes ses coutures : historiques, sociologiques, anthropologiques, sentimentales... Du théâtre musical et documentaire – avec boule à facettes – qui fera de la scène une véritable piste de danse... alors, prêt pour un dernier slow ?



Texte et recherche documentaire **Thomas Guillaud-Bataille** /  
Mise en scène **Maya Boquet** et **Thomas Guillaud-Bataille** /  
avec **Véronique Ruggia Saura** et **Benoit Randaxhe** / Son  
**Ronan Mansard** / Archive INA, le Pathétique de **Monica Fantini**, extrait de l'émission *La vie comme elle va* /  
Production **La Pop** / Coproduction **Les Cris de Paris** / Avec le soutien de **France Culture** / Spectacle créé le 28 mars 2018 à **La Pop**.

Tarifs :

Adultes – 14 €/10€/7€

Jeunes jusqu'à 16 ans – 7€/5€

Réservations 04 75 48 83 99(mairie de Jaillans)

[www.comediedevalence.com](http://www.comediedevalence.com)



Après une année de travaux nous allons retrouver notre Mairie.  
Pour permettre le déménagement et la réinstallation,

**le secrétariat de la mairie sera fermé au public  
du 30 septembre au 3 octobre inclus.**

**En cas d'urgence, vous pouvez contacter  
Mme le Maire au 06 71 72 04 83  
Ou le 1<sup>er</sup> Adjoint au 06 26 96 03 22**

MAIRIE

**04 75 48 83 99**

[mairie.jaillans@wanadoo.fr](mailto:mairie.jaillans@wanadoo.fr)

[www.jaillans.fr](http://www.jaillans.fr)

Horaires d'ouverture

Lun. : 13h30 à 17h

Mar : 14 h à 17 h

Mer. : 9h à 12h

Jeu. : 9h à 12h30

Ven. : 13h à 16h

Sam. : 9 h à 12 h

(1<sup>er</sup> sam. de chaque mois)

# Chemin de peintres à Jaillans

# Chemin de peintres

Organisé par la Communauté d'Agglomération Valence Romans

**les 12 et 13 octobre 2019**

**de 10h 30 à 18h30**

**JAILLANS expose 9 ARTISTES**

Dans la salle ERA, l'église et l'école

**PEINTURE, SCULPTURE, PHOTOGRAPHIE**

Les artistes seront présents,

**magie, sorcellerie à l'école de Jaillans**

Découvertes des techniques de réalisation de masques par les élèves de l'école, accompagnés par le plasticien Patrick Blanchon.

**Vernissage samedi à 18h30 salle ERA**

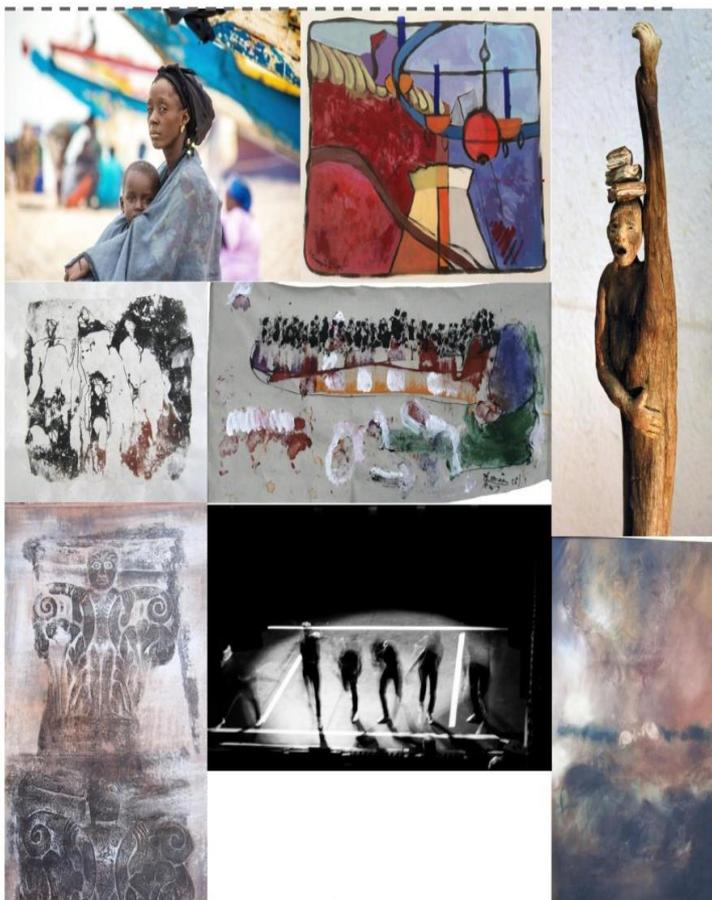
**suivi d'un concert du groupe « composite Music »**

**dans l'église à 19h30**

Pendant le vernissage l'église sera fermée.

Petite restauration assurée au centre du village  
par le dancing de la jaille

Pour tout renseignement: [Mairie.jaillans@wanadoo.fr](mailto:Mairie.jaillans@wanadoo.fr)—tél : 04 75 48 83 99



**9 artistes et 2 expositions événements :**

Anne de Buttet, Claire Beaupère David, Hélène Rosset  
Christiane Jaillet & Franck Galandon Exposition « EMPREINTES »  
Christophe Charpenel & Ramon Lopez Exposition « MATCH »  
Jean Marie Hosatte, Patrick Demaille

Plus d'informations et d'images

Sur le site internet : [www.jaillans.fr](http://www.jaillans.fr)

Comité de rédaction : Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT,

Impression et distribution par nos soins.

[Préservez l'environnement](#)  
Inscrivez-vous à la newsletter sur le site internet  
et restez connecté à votre village